

LE JOURNAL DE LA COMMUNE D'AIGUEFONDE

50

Lo Cascanhòl

JUIN 2025

50e



SOMMAIRE

Edito

Sommaire, Etat civilp. 2

Retour en imagesp. 3-4

Vie communale

Travaux.....p. 5

Foyer de Calmon - Bibliothèque Fontalbap. 6

Amicale bouliste Saint-Alby,

Gym Tonic Fontalba, Courrir Ensemble,p. 7

Ecole Primaire.....p. 8-9

Duo d'aquí - Info secrétariatp. 10

Comité des Fêtesp. 11

Ronde aigüefondaise.....p. 12

Crèchep. 13

MJC Le Bercaïlp. 14

Le Conseil des Sages : Arbretump. 15

Infos communales.....p. 16

Infos intercommunalesp. 17-18

Conseils Municipauxp. 19 à 30

Expressionp. 31

Prochains rendez-vousp. 32

ETAT CIVIL

Du 1^{er} janvier au 30 avril 2025

NAISSANCES

Leyna KOOB, le 6 février

Elie BARRE, le 7 février

Arnaud DIBOUZEYDE, le 1^{er} mars

DÉCÈS

Colette VAUTE veuve ASSÉMAT, le 10 janvier

Justin FARGUES, le 25 janvier

Véronique NEGRE, le 15 février

Gabrielle CUGNASSE veuve CATHALA, le 10 mars

Jean SABRAZÈS, le 31 mars

Adèle MORENO, le 24 avril

INFOS SECRETARIAT

Services techniques :

de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h
du lundi au vendredi.

Services administratifs :

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
du lundi au vendredi.

Numéro d'urgence mairie :

06 12 43 21 26

Laisser un message, on vous rappelle.

Édité à 1280 exemplaires - Dépôt légal n° 470

Directeur de publication : Vincent Garel - Maire

Comité de rédaction : M.-F. Blanc - C. Mira - V. Briaut

Conception : Patrice Camparmo - Labruguière

Impression : Imprimerie Escourbiac - Graulhet

Editorial



Madame, Monsieur,

Voici le 50^e numéro de votre journal municipal ! Ce journal est un lien important entre vous et la vie municipale, car il met en avant les actions associatives, la vie sociale, économique de notre commune et bien sûr l'action municipale. Je veux profiter de ces quelques lignes pour remercier, du premier numéro à aujourd'hui, toutes les personnes, élus, responsables associatifs, citoyens qui ont participé ou qui participent encore à la réussite de sa publication.

Dans ce numéro 50, nous ne dérogeons pas aux habitudes, celles qui consistent à mettre en avant la vitalité de notre territoire. Toujours avec un retour sur les nombreux rendez-vous et activités (cérémonie des vœux, spectacles, opération seniors en vacances, repas des aînés, la Ronde Aigüefondaise, le printemps des Festayres...), retour également sur la vie de nos structures jeunesse et enfances, nos écoles, la crèche et la MJC.

Je veux aussi mettre en avant l'engagement et le travail du Conseil des Sages. Nous leur devons de nombreuses initiatives sur la commune, des expositions sur des sujets impliquant et notamment l'environnement, la création du sentier du patrimoine, leurs actions intergénérationnelles auprès des écoles, notamment. Ici, c'est l'arboretum ou plutôt l'espace de biodiversité créé dans le cadre des vergers de sauvegardes du Parc Naturel qui est présenté et surtout les projets ne manquent pas !

Un mot sur le budget 2025, qui fut voté à l'unanimité, ce qui démontre le sérieux des projets qui le composent. Bien sûr, c'est le projet de Saint-Alby qui en est la priorité, mais nous poursuivons notre volonté de soutien au monde associatif, nous investissons sur du matériel pour l'entretien de notre commune et nous agissons pour votre sécurité avec la poursuite du développement de la vidéo protection. Dans la ligne du sérieux budgétaire qui a toujours été la nôtre, les taux d'impôts votés par la commune n'augmenteront pas, une fois de plus.

En conclusion de cet éditorial, je veux mettre en avant le rendez-vous traditionnel de la fête, organisé par la dynamique équipe du comité les 6, 7 et 8 juin prochain.

Autre rendez-vous en partenariat avec le CFPPA (qui travaille à la prévention de la perte d'autonomie) et le CCAS de la commune, qui présentent le Duo d'Aquí, spectacle dans le village d'Aigüefonde, conçu pour les seniors le 17 juin à 14 h 30.

Bonne lecture de ce numéro 50 de votre journal municipal, bel été à tous, où je souhaite que chacun puisse partager des moments agréables entre amis ou en famille.

Votre Maire,
Vincent Garel
Conseiller Régional d'Occitanie



VOEUX A LA POPULATION



THÉÂTRE LES BELLES SOEURS D'ERIC ASSOUS





« SENIORS EN VACANCES »
Réunion de présentation
du prochain voyage
Cette année, cap sur Piriac-Sur-Mer
en Région Bretagne !



REPAS DES ÂÎNÉS



Comme l'été dernier, rendez-vous pour un
moment convivial et plein de surprises

Rendez-vous !

À LA FÊTE D'EN SERVOLE
le samedi 26 juillet
à Aiguefonde

au programme cette année
Des contes tout public,
de la musique argentine
et un bal trad avec Las Salvatjonas

TRAVAUX

Interventions des services techniques sur plusieurs secteurs de la commune suite aux vents violents



Ecole élémentaire

Les services techniques ont réalisés un espaces extérieur à l'école élémentaire plus agréable et confortable pour déjeuner dehors aux beau jours.



Opération toilettage, C'est le printemps!

Les services techniques de la mairie procèdent à des travaux d'élagage dans plusieurs secteurs de la commune. Ces interventions sont nécessaires pour garantir la sécurité des habitants, préserver la santé des arbres et assurer une meilleure visibilité sur les voies de circulation.



Réalisation du marquage limitation de vitesse à "30km/h" et installation des panneaux avenue de Naurouze



FOYER DE CALMON

En complément de ses activités régulières, le Foyer de CALMON a organisé cette année deux stages de pratique artistique et artisanale :

- **Un stage d'aquarelle** de trois jours au mois de février organisé par **Danièle MEDINA**, responsable de l'atelier du Foyer et animé par Marc FOLLY, aquarelliste de renom, a réuni une douzaine de personnes, venues de loin pour certaines, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

- **Un stage de vannerie** au mois de mars de deux fois un jour, animé par **Laurence RASTEL et Alain SOGORBE**, vanniers professionnels, au cours duquel environ vingt personnes ont appris la réalisation d'une bordure nattée.

Les salles du Centre de Loisirs de CALMON, mises à disposition par la municipalité d'AIGUEFONDE ont permis, au dire de tous, l'accueil de ces stages dans des conditions matérielles optimales.



BIBLIOTHÈQUE DE FONTALBA

Il était une fois la bibliothèque à Aiguefonde.

Depuis novembre, la bibliothèque a la joie d'accueillir une fois par trimestre les élèves des classes maternelles pour des «matinées lecture». Le Conseil des Sages s'est associé à cette initiative et partage ainsi leurs histoires «coup de cœur». De l'écoute attentive, les enfants sont devenus de vrais petits rats de bibliothèque, qui découvrent et choisissent leur livre par eux-mêmes. Les photos sont là et valent mieux que de longs discours. N'hésitez pas à venir nous voir les lundis et mercredis (voir planning), La lecture c'est l'affaire de tous.

Info bibliothèque de Fontalba

Complexe sportif Alain Guiraud (1er étage).

Petit rappel la bibliothèque est GRATUITE pour tout le monde.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui nous ont fait don de leurs livres et certains nous ont permis d'avoir de belles collections pour les enfants. Vous pouvez retrouver toutes les infos sur le site de la mairie dans la rubrique «Vivre à Aiguefonde».

Contact bibliothèque : Mme Le Scornet (06-41-37-36-37)

2025

LUNDI 1 ^{ER} SEPT.	de 11h à 18h
MERCREDI 10 SEPT	de 16h à 18h
LUNDI 15 SEPT	de 15h à 18h
MERCREDI 24 SEPT	de 16h à 18h
LUNDI 29 SEPT	de 11h à 18h
Mercredi 8 oct	de 16 à 18h
LUNDI 13 OCT	de 15 à 18h
LUNDI 3 NOV	de 11 à 18h
MERCREDI 12 NOV	de 16 à 18h

LUNDI 17 NOV	de 15 à 18h
MERCREDI 26 NOV	de 16 à 18h
LUNDI 1 DÉC	de 11 à 18h
MERCREDI 10 DÉC	de 16 à 18h
LUNDI 15 DÉC	de 15 à 18h

2026

LUNDI 5 JAN	de 11 à 18h
MERCREDI 14 JAN	de 16 à 18h
LUNDI 19 JAN	de 15 à 18h
MERCREDI 28 JAN	de 16 à 18h



AMICALE BOULISTE SAINT-ALBIGOISE

Résultats Sportifs :

L'amicale bouliste était engagée en championnats des clubs avec notamment les équipes de Castres1, Albi 2, Graulhet 2, et Gaillac). 4 victoires et 4 défaites. Elle termine 2ème exæquo avec Albi 2 et rate la qualification pour les phases finales de très peu dû au goal-average général.

Concours :

Dimanche 6 juillet 2025 : concours triple mixte

Mardi 17 juin 2025 : Concours Loisirs-vétérans

Samedi 27 septembre 2025 :

Concours 32 doublettes - Challenge « Raymond HORTALA »

Petit Rappel :

Les entraînements se déroulent au boulodrome de Saint-Alby tous les mercredis à partir de 17h00.

Nous vous invitons à venir découvrir, essayer et tester ce sport !

Contacts : 07 51 66 39 37



*Quadrette vice-championne du Tarn Vétérans
de Lyonnaise du Club de St-Alby*

De gauche à droite :

*Jean-Bernard DE ALMEIDA - Robert GARCIA - Patrick BRESSOLLES
(Arbitre des championnats et Président de l'A.B. St-Alby)
Nicolas BALOCCO et José ROYUELA.*



COURIR ENSEMBLE - C'EST LA RENTRÉE

Courir Ensemble Aigüefonde est une association sportive où l'on pratique la course à pied et la randonnée. La cinquantaine de membres porte le maillot d'Aigüefonde aussi bien sur les routes et montagnes de la région d'Occitanie mais aussi dans toute la France et à l'étranger de la catégorie cadet à master.

Pour atteindre nos objectifs sportifs ou simplement se maintenir en forme, nous nous retrouvons lors d'entraînements le mardi et vendredi à 18h30 ainsi que le dimanche matin à 9h30. La bonne humeur est de rigueur.

Le point d'orgue de notre Association est l'organisation de l'AIGUE-FONDAISE (2 courses et 1 randonnée gourmande) qui permettent à des coureurs et randonneurs de tous niveaux de découvrir les chemins et les beaux paysages de la Montagne Noire. Cette année, ce bel événement a eu lieu le dimanche 6 avril.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Nous serons ravis de partager avec vous notre passion.

Vous pouvez nous contacter sur :

courirensembleaigüefonde@gmail.com.



GROUPE GYM DE SAINT-ALBY

GYM DOUCE POUR PREVENIR OU SOULAGER DES DOULEURS

(Renforcement musculaire, Equilibre, Relaxation, Etirements, Mémoire)

Le Groupe Gym Sénior vous propose des cours encadrés par un professionnel

Tous les mardis de 8h40 à 9h50 (sauf vacances scolaires)

A la Maison d'Accueil de St Alb

2 SÉANCES D'ESSAI GRATUITES

places limitées pour un meilleur encadrement.

Contact : Mme Le Scornet 06 41 37 36 37

Goûter de Noël

Grâce à la municipalité d'Aiguefonde, les élèves de l'école de St Alby ont pu profiter d'un excellent goûter le vendredi 20 décembre après-midi et un livre a été offert à chaque enfant.



Harcèlement scolaire

Le lundi 13 janvier après-midi, le policier municipal est venu nous parler du harcèlement à l'école. Il y a 3 types de harcèlement : verbal, physique et psychologique. Les symptômes sont la tristesse, la peur, l'isolement et l'impuissance. Les conséquences peuvent être graves. La victime doit essayer d'en parler à une personne de confiance (professeur, parents, médecin ou policier) ou bien appeler le 3018. Si on est témoin de harcèlement dans l'école, on peut aider la victime à reprendre confiance en elle et signaler la situation à un adulte.



Spectacle Fol

Les élèves de CE1, CE2 et CP sont allés voir le spectacle « Boîte à Gants » de LA TOUTE PETITE COMPAGNIE.

Ce spectacle a eu lieu à Castres, à la salle Louisa Paulin, le 30 janvier 2025.

C'est à la fois une comédie et un spectacle musical. C'est un spectacle de gants, qui nous montre que l'on peut faire de nombreuses choses avec des gants de récupération. Ce spectacle est extrêmement drôle, amusant, très coloré et magnifique à regarder.

Nous vous conseillons beaucoup d'aller le voir !

La classe de CE1/CE2 de Mme LABROUVE-BRESSOLLES



ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-ALBY

Initiation au handball pour les cycles 3

En ce début d'année 2025 une période de 6 séances d'EPS a eu pour thème l'initiation à la pratique du handball. Les classes de CM1/CM2 de Mme RAMOS et de Mr PALLA, soit 44 élèves, ont pu bénéficier de ce projet. Cet apprentissage a été conduit par une véritable pratiquante en la matière : Maëlys PAS, licenciée en fédération. Les élèves ont pu ainsi découvrir ce sport, ses règles et surtout les valeurs qu'il développe : esprit d'équipe, coopération et stratégie. Les élèves ont beaucoup apprécié ce travail et se sont totalement investis dans les activités.

Rencontre badminton

Le mardi 7 janvier matin, les deux classes de CM1/CM2 de St Alby sont allées faire une rencontre de badminton avec l'école Marie Curie de Labruguière, au gymnase de Fontalba.

Il y avait cinq ateliers : dans le premier, on devait jongler avec le volant ; dans le deuxième, on devait viser des cerceaux de plus en plus éloignés ; le troisième était le jeu du morpion ; dans le quatrième, on s'entraînait aux réflexes ; dans le dernier atelier, on faisait des échanges par deux au-dessus d'un filet. Cette rencontre sportive était organisée par l'USEP.

Intervention LPO



Nous, les élèves des 5 classes de l'école de St Alby (du CP au CM2), avons bénéficié d'une intervention d'Anne de la Ligue de Protection des Oiseaux. C'est une association qui mène des programmes de préservation concertée, d'information et de formation à l'éducation à l'environnement. Le thème était la faune sauvage en détresse. D'abord, Anne nous a aidé à définir les noms « faune » et « flore », les adjectifs « sauvage » et « domestique » et ce que voulait dire « en détresse ».

Ensuite, nous avons observé des photos d'animaux pour distinguer les animaux en détresse et ceux qui ne l'étaient pas. Puis, par groupes, nous avons trié des photos d'animaux pour les grouper selon les différentes menaces (blessures, parasites, chutes du nid, constructions humaines,...).

Enfin, nous avons joué à un jeu de plateau pour connaître les bons gestes à adopter pour cohabiter avec la vie sauvage.

Cette animation nous a intéressée, nous avons appris beaucoup de choses et essayé de retenir les actions simples pour protéger les animaux sauvages vivant parmi nous de certaines menaces.

La classe de CE1-CE2 bis



LE DUO D'AQUÍ - UNE NOUVELLE FAÇON DE DÉCOUVRIR LE VILLAGE

Mardi 17 juin à 14h30, le Duo d'Aquí, avec l'artiste occitan Joanda et la comédienne Penelope Marcin, mettra en lumière l'histoire et le patrimoine d'Aiguefonde. Un spectacle qui va guider les visiteurs dans les rues du cœur de village autour de tableaux inattendus.

On y découvrira l'incroyable philosophie des troubadours de la région, les secrets des cathares occitans, le faste du plus grand vignoble du monde, la richesse du patrimoine bâti, les marques de la langue occitane, l'intimité des histoires locales...

Ce rendez-vous permettra de (re)découvrir le patrimoine du village lors de cette balade à thème, entre chansons et saynètes. La balade se terminera par un goûter convivial (offert) pour déguster quelques spécialités du pays. Cette action, en partenariat avec la mairie d'Aiguefonde, est financée par la CFPPA du département du Tarn (Commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie), et le spectacle sera adapté aux seniors (pauses régulières).

Gratuit - réservation auprès de la mairie : 05.63.61.22.59

Durée : 1h à 1h15 de balade au départ de la mairie

En cas de mauvais temps, le spectacle se fera en intérieur dans la salle associative de Calmon (Charb, 18 route de Lacalm)



INFO SECRÉTARIAT

Inscription école maternelle 2025

Les familles ayant 1 enfant né en 2022 peuvent dès à présent contacter la Mairie puis l'école pour procéder à l'inscription en maternelle pour la rentrée 2025.

Ecole Maternelle de Fontalba - Marlène ANDRIEU - Directrice

19, Rue des Clématites - 81200 AIGUEFONDE

Tél : 05 63 61 72 57 - Courriel : ce.0810660C@ac-toulouse.fr



Recensement Militaire

Qui ? Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date anniversaire de ses 16 ans et la fin du 3^e mois suivant.

Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Comment ?

Par internet :

Créer votre compte sur www.mon.service-public.fr

Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.

Munissez-vous des documents numérisés suivants :

pièce d'identité et livret de famille, allez dans la rubrique "catalogue des services",

Cliquez sur "les démarches", puis, dans la zone de recherche, tapez "recensement citoyen en ligne".

Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

A la mairie de votre domicile :

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.



COMITÉ DES FÊTES

Retour sur la Printanière des Festayres

Ce samedi 12 avril 2025, la commune d'Aiguefonde a vibré au rythme de la Printanière des Festayres, une journée riche en animations, en rires et en bonne humeur, organisée par le dynamique comité des fêtes et les vétérans du foot d'Aiguefonde. Les festivités ont débuté dès 10h30 avec la très attendue chasse aux œufs, qui a rassemblé près d'une vingtaine d'enfants.

Organisée à la salle des fêtes de Fontalba et dans ses abords, cette animation a rencontré un franc succès. Les petits chasseurs, paniers à la main et sourire aux lèvres, ont vécu un moment de joie, partagé entre complicité et gourmandise.

À midi, place au repas printanier : certains ont pu déguster une délicieuse omelette, aussi bien salée que sucrée, dans une ambiance chaleureuse et familiale. L'après-midi s'est poursuivie avec l'animation "Aiguefonde, les traces du passé", une activité originale qui a transporté les participants dans un voyage ludique à travers l'histoire et la culture du village.

Cinq stands proposaient chacun une épreuve différente, mettant à l'épreuve la mémoire, l'adresse ou encore l'esprit d'équipe.

Cinq équipes se sont affrontées dans la bonne humeur, et les gagnants sont repartis avec de beaux lots, bien mérités après leurs efforts !

En soirée, c'est le repas Fideuà qui a réuni les convives autour d'un moment de partage et de souvenirs. Là encore, le succès était au rendez-vous, avec des sourires sur tous les visages.

La journée s'est clôturée en beauté avec une soirée animée par les DJ du comité, où la salle était remplie de bonne humeur, de danse et de rires.

Une chose est sûre : cette première édition a conquis les cœurs.

Qui sait... une 2^e édition verra peut-être le jour l'année prochaine ?



Aiguefonde en fête - Du 6 au 8 juin 2025

Pendant trois jours, le village vibrera au rythme des animations proposées par le comité des fêtes, dans une ambiance joyeuse et familiale.

Le vendredi 6 juin, les festivités débuteront dès 18h30 avec un apéritif, un bar à bière et des tapas, le tout animé par Adrien Belzebut.

La soirée se prolongera avec un DJ à partir de 22h, pour une mise en ambiance garantie.

Le samedi 7 juin, rendez-vous dès 17h au lavoir d'Aiguefonde pour la Bodéga Cro-Magnon, animée par un DJ.

À 18h30, apéritif et bar à bière seront à nouveau au rendez-vous.

La soirée débutera avec un concert du groupe CANYON à 22h.

Le dimanche 8 juin, place à la tradition avec un concours de pétanque en doublette à partir de 13h30, au parking du cimetière (10 € par équipe), suivi de la remise des récompenses à 18h.

À 18h30, la banda Lous Maseliers mettra l'ambiance lors de l'apéritif.

La soirée se poursuivra avec un repas aligot/saucisse à 19h30 (16 € pour les adultes, 10 € pour les enfants de moins de 10 ans), sur réservation au 06 32 77 58 93 à partir du 2 mai (pendant les heures de repas).

Et pour clôturer ce week-end en beauté, Les Tontons Givrés monteront sur scène à 22h pour un concert endiablé.

Tout au long de ces trois jours, petits et grands pourront également profiter de frites accompagnées et de la fête foraine.

RONDE AIGUEFONDAISE

Par une belle journée printanière toute l'équipe de Courir Ensemble Aiguefonde était à pied d'œuvre pour accueillir les participants de sa Ronde Aiguefondaïse. Cet événement sportif s'adresse à tous traileurs, randonneurs et coureurs de tous âges. Les 123 combattants se sont affrontés sur "La Piste du Dolmen" parcours technique de 20 kilomètres, dénivelé positif de 1000 mètres, traversant bois et sous-bois aiguefondaïs aux charmes insoupçonnés et paysages magnifiés par une météo clémente. C'est Lionel Lebozec de Castres qui signe le meilleur temps en 2h00 suivi de très près par le ruthénois Adrien Legroux et le carmausin Laurent Labit en 2h01 chez les messieurs. Côté féminin Christelle Bertrand de Dénivelé Positif termine en 2h21, l'albigeoise Elise Jouan en 2h30 prend la deuxième place et Audrey Jaccuci de Ginestas trail complète ce podium en 2h34.

Sur le parcours mythique "Ronde Aiguefondaïse" les 189 participants ont pu apprécier les contreforts de la Montagne Noire sur les 11.5 kms proposés avec un dénivelé positif de 350m. Le sociétaire du CAPS Florian Pech rentre en 45mns55, talonné par Dorian Montesinos de Saint-Amans Valtoret en 46mns37, Damien Cabrol de Labastide en 48mns33 s'adjuge la 3ème place. Pour les féminines Marie Long d'Aussillon gagne en 58ms 58, Clémence Homps, Pagot coaching, remporte son combat pour 32 secondes en 1h02ms24s face à Célia Benmouffok du CAPS en 1h02mns56 secondes.

Les 159 randonneurs ont pu prendre leur temps pour profiter de belles vues et découvrir l'éclosion des jonquilles, tulipes et autres respouchous tout au long de leur parcours de 11 kilomètres ponctué par un ravitaillement gourmand de spécialités locales faisant la part belle aux produits du terroir de nos artisans charcutiers, boucher, boulangers et primeurs.

Les enfants n'étant jamais bien loin, ils ont pu eux aussi briller sur les 2 courses balisées spécialement pour eux avec médailles et ravitaillement à l'arrivée, l'apprentissage commence jeune.

Cette journée était aussi pour la Team Courir Ensemble Aiguefonde l'occasion de continuer à participer à une cause caritative en reversant à Hôpital Sourire un chèque de 472 euros qui augmente d'année en année.

La joie et la bonne humeur pouvaient après la remise des récompenses se poursuivre lors du repas réalisé par le restaurant du golf.

Nous tenons à remercier tous nos partenaires qui ont contribué à la réalisation de cette fête sportive et toute l'équipe de Courir Ensemble Aiguefonde vous donne d'ores et déjà rendez-vous pour la 16ème Ronde Aiguefondaïse en 2026.



CRÈCHE

Samedi 7 février, en matinée, a eu lieu une formation «Gestes qui sauvent» proposée aux familles de la crèche et diffusée auprès des familles de l'école maternelle de Fontalba.

Cette formation a été proposée par Emilie Subias (référente santé accueil inclusif de la crèche, infirmière puéricultrice de formation).

L'occasion pour chacun des participants de poser des questions et de découvrir ou revoir ces gestes si importants qui peuvent sauver les vies des petits et des grands.

Ce fut une formation tout en convivialité avec une petite collation partagée autour d'un café, de viennoiseries et de fruits. A refaire!

Le mardi 18 mars, pour notre plus grand plaisir, nous avons été invités à la ferme du GAEC La Rive d'Aiguefonde par M. Cuvillier et Mme Calmettes, parents fréquentant la crèche.

Nous avons pu découvrir leur ferme sur la matinée.

Nos Bambins ont pu donner le biberon aux agneaux qui venaient de naître.

La visite s'en est suivie par la découverte du potager où certains de nos Bambins ont pu ramasser eux-mêmes des radis et en faire la dégustation.

Nous avons ensuite été voir les poules et les coqs dans le poulailler.

Et pour bien finir la visite, nous avons passé un petit moment aux jeux extérieurs (toboggan, balançoire...)

Nous les remercions pour le pain généreusement offert à nos Bambins qui a été partagé avec les autres copains restés à la crèche.

Le jeudi 6 mars, nous avons fêté Carnaval avec les autres crèches du Bassin Mazamétain.

Cet événement a été organisé, cette année, par la crèche «Les Snorkys» à la salle du Démal, à Pont de l'Arn.

Nous nous y sommes rendus en mini bus, déguisés et prêts à faire la fête.

Cette matinée a commencé par une collation offerte par les Snorkys.

Une fois les petits ventres bien remplis, nous avons pu profiter du spectacle des «Nounous Dingues Shows».

Nous avons fini par quelques pas de danse avant de rentrer à la crèche, rejoindre les autres Bambins qui eux aussi faisaient la fête en musique.



MJC BERCAIL

Retour sur le printemps à la MJC

Le carnaval de la MJC d'Aiguefonde a fait danser les enfants costumés accompagnés de leur famille! L'école primaire de Saint Alby a vibré sous la musique et les rires des enfants. Qui s'est clôturé par la présentation de la nouvelle coordinatrice Angélique Laballery, qui a pris ses fonctions le vendredi 21 mars, autour d'un apéritif offert et servi par le bureau de la MJC d'Aiguefonde.

Les vacances de printemps ont été rythmées aux sons des cloches avec des activités ludiques et culturelles autour de ce thème.... les sorties au programme étaient les écuries du Miliat, cinéma et la célèbre chasse à l'œuf pour les 3-9 ans! Le Bercaïl a vécu de super expériences autour d'activités ludiques et sportives : Tchoukball, archery tag... avec une randonnée en direction de la passerelle, bloc à bloc, karting... Des repas conviviaux ont aussi été au rendez-vous!

A venir... La fête de l'ALAE aura lieu le Vendredi 20 juin en même temps que la fête des écoles pour continuer dans cette cohésion pédagogique.

L'Assemblée Générale arrive à grand pas, si vous avez envie de partager et de vous investir à nos côtés c'est le moment !

Nous vous attendons pour partager et vivre de belles aventures.

Souvenirs de vacances au Bercaïl avant la Rentrée !

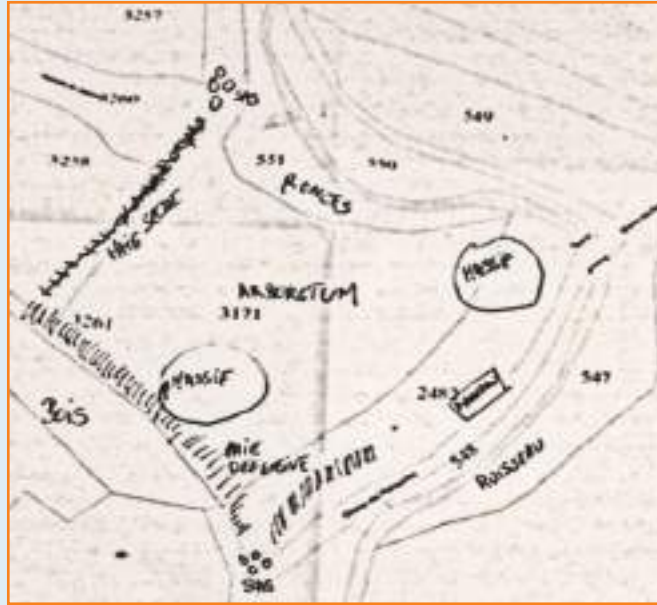
La deuxième semaine de vacances a été placée sous le signe des rencontres, de la réflexion et du divertissement au Bercaïl. Les jeunes ont d'abord partagé une journée inter-structure avec la MJC de Payrin sur la thématique "Mon écran et moi", organisée dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale).

Cette rencontre leur a permis de s'initier au Tchoukball, un sport collectif innovant, et de participer à un quiz ludique sur les info/intox autour des écrans, favorisant la prise de conscience sur les usages numériques. Pour clôturer la journée les jeunes ont partagé un goûter.

La semaine a continué avec une sortie au McDo suivie d'une séance cinéma pour découvrir le film Minecraft, très attendu par les jeunes.

Enfin, le vendredi, l'ambiance était à la compétition et à la cohésion avec un tournoi multi-sport le matin, suivi d'une après-midi plus conviviale autour du célèbre jeu du Loup-Garou.





LE CONSEIL DES SAGES - L'Arboretum, lieu où la nature est notre priorité.

Depuis sa création en 2021, plusieurs classes des écoles d'Aiguefonde ont contribué au développement de cet espace vert sous le haut patronage du Conseil des Sages.

Grâce au dynamisme de ces générations, l'Arboretum a pu offrir aux jeunes plantations un espace de croissance.

Cette première étape achevée, le Conseil des Sages, en accord avec la mairie, a mené depuis quelques mois une réflexion d'aménagement. L'idée est de faire de ce lieu une référence environnementale intégrée au Pré de la Garrigue et au chemin vicinal qui y mène. Cela permettrait d'offrir aux habitants un espace public paysager et d'y préserver une biodiversité végétale et animale. Les échanges riches entre les membres du Conseil des Sages ont, également, été nourris des apports des partenaires locaux engagés à leur côté (LPO, CPIE, Agence Croûte, Les Saisons de la Vallée, Arbres et Paysages Tarnais, Lycée Forestier, Parc National du Haut Languedoc) et consolidés par des acteurs d'Aiguefonde (les écoles, la bibliothèque et le Bercail).

Ce projet d'aménagement porte en lui un véritable enjeu environnemental et sera également collaboratif et participatif. Plusieurs phases sont envisagées.

La première consisterait à consolider les années de travail passées et à poursuivre la préservation de la végétation actuelle. Il s'agirait de sécuriser cet espace par l'implantation de haies sèches, mise en place de SAS d'accès et par la valorisation des espèces végétales défensives présentes. Le choix de variétés locales autochtones, l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental et l'implication volontaire des membres du Conseil des Sages aux côtés des services de la mairie s'inscrivent dans une démarche économique de maîtrise des coûts.



En parallèle, un travail serait réalisé avec les jeunes de la commune accompagnés par le Conseil des Sages pour construire et installer des abris pour les petits animaux et ainsi leur offrir des lieux de refuge (nichoirs à oiseaux et chouettes hulotte, maisons pour hérisson)

Ces habitats adaptés offerts aux espèces animales participent et favorisent la pollinisation et protègent les espèces en voie de disparition de nos campagnes

La seconde phase aurait pour objet d'améliorer la communication autour de cet espace paysager afin de mieux le faire connaître, respecter et lui donner une identité.



Des financements devront être recherchés pour ces nouvelles actions : une signalétique rénovée, une mise en place d'une identification en latin, en français et en occitan, des différentes variétés présentes, en y intégrant des QR codes et enfin la création d'un animal totem, choisi par les élèves de la commune qui aurait vocation à sensibiliser les tout-petits à la protection de la Nature. Cette sensibilisation aura été accomplie au préalable au cours d'ateliers de lecture animés. Enfin un choix d'infrastructures légères devrait s'opérer pour créer un espace de convivialité dans le prolongement du parcours de santé du Pré de la Garrigue. Cet espace devrait s'articuler avec un cheminement à créer pour faire découvrir ce nouveau lieu où la flore et la faune sont protégées.

Cette troisième et dernière phase reste encore à être précisée et devrait faire l'objet de recherche de financements extérieurs.



NOS ARTISANS



Nathalie ROQUIER

Après 20 ans associés dans l'entreprise familiale à Aussillon, elle s'installe à Aiguefonde en 2018, puis y crée sa société en janvier 2021

Spécialisée dans les **travaux de peinture et d'aérogommage**, elle vous garantit un travail bien soigné, propre, rapide et dans les normes. Elle est capable d'intervenir sur tous vos chantiers se trouvant aux alentours de Castres et Mazamet. Elle met tout en œuvre pour vous satisfaire au mieux et pour répondre à toutes vos envies et exigences.

06 78 02 55 00 - 05 63 61 38 27 - nathalierouquier81@gmail.com



Marion Langer, dessinatrice en architecture

Titulaire du diplôme d'Etat d'architecte obtenu à l'école d'architecture de Paris Val de Seine en 2014, complété tout récemment par une certification en architecture d'intérieur et décoration acquise à l'issue d'une formation, Marion Langer a lancé sa nouvelle activité professionnelle de dessinatrice en architecture et architecte d'intérieur. Elle propose également ses services de dessinatrice en freelance pour les professionnelles de l'architecture.

Après plusieurs années d'expérience professionnelle en agence, Marion donne ainsi une nouvelle orientation à sa carrière « ce qui me passionne c'est d'accompagner les personnes à réaliser leurs projets de vie en créant des espaces fonctionnels et raffinés, en élaborant leurs permis de construire ou déclarations d'urbanisme jusqu'à 150 m², qu'il s'agisse d'une rénovation, d'une extension ou d'un projet neuf. » Installée sur la commune, Marion Langer s'engage ainsi dans une nouvelle aventure professionnelle avec le souhait de donner entière satisfaction à ses clients, d'être à l'écoute de leurs désirs, de les conseiller afin de construire avec chacun d'eux un projet unique et personnalisé qui leur donnera entière satisfaction.

Son rayon d'intervention ne se limite pas au seul département du Tarn ; pour des projets conséquents, elle envisage des déplacements sur la région Occitanie. La rencontre avec ses clients, l'échange avec chacun d'eux est pour elle primordial.

Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de leurs souhaits dans le détail qu'elle met en forme leur projet, plans et projection en trois dimensions.

Plus d'infos sur la page Facebook Atelier Marion Langer

Contact : 06 89 20 00 21 / atelier.marionlanger@gmail.com



L'État se modernise et facilite vos démarches en vous proposant d'utiliser les téléprocédures. Simples et rapides ces démarches en ligne vous feront gagner du temps.

Connectez-vous sur le site : <https://ants.gouv.fr/>



À domicile

OU



en utilisant la borne numérique mise à votre disposition en préfecture ou dans les Maisons de Service et d'Accueil au Public

Utilisez ces téléprocédures pour demander :



vos titres d'identité

(pré-demande de passeport et carte nationale d'identité)



votre permis de conduire

(permata, duplicata en cas de détérioration, vol ou perte, rajout d'une catégorie de permis, consulter le solde de vos points...)



votre certificat d'immatriculation

(déclaration de cession du véhicule, duplicata de carte grise, changement d'adresse, changement de propriétaire)

ASA Chenil d'Aussillon

En ce moment il y a une trentaine de chiens adoptables. L'ASA recherche toujours des bénévoles pour promener les chiens l'après-midi ou aider à l'entretien des boxes le matin. Marco et Eric vous accueilleront avec plaisir.



Choupy



Cookaï



Rusty



Baloo



Horaires d'ouverture au public :

Le lundi : 8h30 - 12h et 14h - 16h - Du mardi au samedi : 8h30 - 12h et 14h - 17h

Contact - Association pour le Secours aux Animaux : ASA - Rue de L'artisanat 81200 AUSSILLON (après la déchetterie)

Laissez un message, les responsables sont souvent en train de s'occuper des chiens, ils vous rappelleront dès que possible

05 63 98 25 68 ou 06 82 86 75 23 - hortalajeanmarc@orange.fr

Vous pouvez aussi prendre des nouvelles du refuge sur leur page Facebook :

<https://www.facebook.com/RefugeASAdAussillon> où sur leur site : <https://asa81.fr/>



PARA'CHUTES

J'ai 60 ans ou plus
J'ai déjà chuté ou
J'ai peur de tomber ?
Je veux rester autonome

4 séances pour comprendre et agir








5 - 12 - 19 - 26 juin
MJC de LABRUGUIERE

GRATUIT

Renseignements - Inscription :
06 89 60 15 92 ou 06 75 05 02 69
ou à la MJC de Labruguière



Programme détaillé







Vous avez obtenu une autorisation d'urbanisme (déclaration préalable, permis de construire par exemple) pour réaliser des travaux et vos travaux sont terminés ?



Pensez à le déclarer !

**Qui ? Où ? Comment ?
Quoi ? Quand ? Pourquoi ?**

À QUI ?

→ **Après de votre mairie :** effectuez une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT).

Et

→ **Après de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), et plus précisément auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)**

Comment dois-je déclarer ?



Par internet, en vous connectant à votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr
Rubrique
« Gérer mes biens immobiliers »

Par dérogation via un ou des formulaire(s) papier selon les cas, téléchargeable(s) sur www.impots.gouv.fr



Une pastille « déclaration foncière attendue » apparaîtra sur le local concerné par les travaux.

Selon les cas : 6840-SD, et/ou H1, H2 ou IL*
*précisions sur la page suivante

Il est fortement conseillé de privilégier la déclaration en ligne sur GMBI : en effet, elle vous guide automatiquement, via un parcours déclaratif analysé et déterminé par notre système informatique, selon votre cas, pour effectuer votre déclaration foncière et/ou votre déclaration d'urbanisme.

En cas d'impossibilité de déclarer en ligne, vous devrez déterminer quels imprimés seront nécessaires pour effectuer vos obligations déclaratives. Tous les imprimés et leurs notices sont disponibles sur www.impots.gouv.fr

Atelier COMPRENDRE pour agir

*Je suis proche aidant...
Et vous ?*



6 ateliers GRATUITS et conviviaux, pour TOUS les aidants

Cet atelier est élaboré par l'Association Française des aidants. Depuis 2003, elle écoute et porte la parole des proches aidants.

www.aidants.fr

Elle mène pour que les aidants soient pris en considération dans leur juste rôle et leur juste place

Elle intervient sur le territoire au plus près des aidants à travers des dispositifs comme Comprendre pour agir ou les Collés des aidants*

Elle forme et sensibilise les professionnels à travers son centre de formation certifié Qualiopi

Les rendez-vous ?

Séquence 1 **Le 26 mai 2025 de 13h30 à 16h**

Séquence 2 **Le 2 juin 2025 de 13h30 à 16h**

Séquence 3 **Le 10 juin 2025 de 13h30 à 16h**

Séquence 4 **Le 16 juin 2025 de 13h30 à 16h**

Séquence 5 **Le 23 juin 2025 de 13h30 à 16h**

Séquence 6 **Le 30 juin 2025 de 13h30 à 16h**

Lieu : Maison de santé de la montagne noire
42 Bd Soult – 81200 MAZAMET

Qui contacter ?

Renseignements et inscription au 06 89 60 15 92

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2024 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 2 décembre 2024, s'est réuni le 11 décembre 2024, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION**2024-033. Décision modificative n°2–2024 Budget principal**

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). En effet, il est possible que certains postes nécessitent d'être ajustés au fur et à mesure de l'exécution de l'exercice en cours. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Principal. Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la décision modificative n°2 de la Commune, pour l'exercice 2024, telle que présentée ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement	0.00 €	1 800.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	30 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-623 : Publicité, publications, relations publiques	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65748 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	38 000.00 €	38 000.00 €	0.00 €	0.00 €

2024-034. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comptable public a dressé un état d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables relatif au budget principal. Cet état est présenté en annexe. Il convient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'annulation de ces créances. Considérant que ces créances n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou dont le montant est inférieur au seuil de poursuites, Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant global de 244.09 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal 2024, en Section de Fonctionnement au compte 6541.

2024-035. Exécution du budget 2025 avant son vote - Ouverture de crédits en section d'investissement dans la limite des quarts des crédits ouverts en 2024

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, Les Budgets Primitifs 2024 n'ayant pas été adoptés avant le 1er janvier 2025, Sur proposition de Monsieur le Maire et afin d'éviter toute rupture dans l'exécution du budget principal, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement ci-dessous, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de la Commune, exercice 2024.
- Dit que les crédits correspondants seront portés au Budget Primitif 2025 de la Commune, lors de leur adoption.

Article	Libellés	Crédits votés RP 2024	Crédits ouverts au titre de Décisions Modificatives	Montant total à prendre en compte	Montant autorisé en 2025 dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 000,00€	0,00€	4 000,00€	1 000,00€
203	Frais d'études, recherche, développement	3 000,00€	0,00€	3 000,00€	750,00€
2051	Concessions et droits similaires	1 000,00€	0,00€	1 000,00€	250,00€
21	Immobilisations corporelles	291 321,31€	24 831,00€	316 152,31€	79 036,00€
2118	Autres terrains	30 000,00€	0,00€	30 000,00€	7 500,00€
212	Agencements et aménagements de terrains	26 229,02€	2 120,56€	28 349,58€	7 087,00€
2131	Bâtiments publics	55 000,00€	6 096,82€	61 096,82€	15 274,00€
21538	Autres réseaux	0,00€	15 343,62€	15 343,62€	3 835,00€
21612	Dépenses ultérieures immobilisées	3 400,00€	0,00€	3 400,00€	850,00€
2182	Matériel de transport	55 000,00€	1 270,00€	56 270,00€	14 067,00€
2183	Matériel informatique	50 036,00€	0,00€	50 036,00€	12 509,00€
2184	Matériel de bureau et mobilier	36 500,00€	0,00€	36 500,00€	9 125,00€
2188	Autres immobilisations corporelles	35 156,29€	0,00€	35 156,29€	8 789,00€
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 681 763,73€	0,00€	1 681 763,73€	420 440,00€
231	Immobilisations corporelles en cours	1 681 763,73€	0,00€	1 681 763,73€	420 440,00€
27	Autres immobilisations financières	21 600,00€	0,00€	21 600,00€	5 400,00€
27638	Autres établissements publics	21 600,00€	0,00€	21 600,00€	5 400,00€
	TOTAL COMMUNE	1 998 685,04€	24 831,00€	2 023 516,04€	505 876,00€

2024-036. Attribution d'acomptes sur subventions pour l'année 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique en faveur de la Petite Enfance et de la Jeunesse, la Commune d'Aiguefonde contribue au soutien et au fonctionnement des associations qui œuvrent dans ce domaine sur son territoire. A ce titre, afin de garantir leur bon fonctionnement dans l'attente du vote du BP 2025, il est proposé au conseil municipal d'accorder un acompte sur la subvention 2025 à l'association les bambins d'Autan, gestionnaire de la crèche ainsi qu'à la MJC d'Aiguefonde qui met en œuvre l'ALAE dans les deux écoles publiques. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Décide d'attribuer les acomptes suivants aux associations susmentionnées, pour un montant total de 15 000 € :

DESIGNATION	MONTANT
Association LES BAMBINS D'AUTAN (crèche)	7 500 €
MJC d'AIGUEFONDE (ALAE)	7 500 €
TOTAL	15 000 €

Dit que la dépense correspondante sera portée lors du vote du budget primitif 2025 sur le compte 65748 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé ».

2024-037. Attribution d'aide à la destruction nid de frelons asiatiques

Vu la délibération du conseil municipal n°2012-051 en date du 4 octobre 2012 instituant une aide financière aux particuliers de 40 € par nid pour la destruction de nids de frelons asiatiques effectuée par une entreprise spécialisée, Monsieur Vincent GAREL, Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer cette aide aux demandeurs suivants :

NOM Prénom - Adresse	Subventions
Mme GIEULES Denise résidant 2 chemin de la Capette à Aiguefonde (81200)	40 €
Mme SABATIER Francine résidant 3 boulevard Leo Lagrange à Aussillon (81200)	40 €
Nid situé Grotte de Lacalm à Aiguefonde (81200)	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'accorder des aides financières pour la destruction de nids de frelons asiatiques sous présentation d'une facture acquittée, d'une photo et d'une attestation d'assurance précisant ne pas avoir reçu d'aide pour la même dépense.
- Dit que les crédits nécessaires (80€) seront prélevés sur la ligne « divers » portée sur la délibération n° 2024-004 d'attribution des subventions, votée lors de la séance du 11 avril 2024, compte 65748 « subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé ».

2024-038. Modalités d'attribution de cadeaux pour un départ en retraite

Vu la délibération n°2022-006 en date du 11 mars 2022 fixant les modalités d'attribution de cadeaux, fleurs, gerbes pour diverses occasions de la vie de la municipalité ; Monsieur le Maire expose que cette délibération ne prend pas en compte le cas spécifique du départ en retraite d'un employé communal. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'offrir un cadeau à un employé communal partant à la retraite et éventuellement à son conjoint pour un montant total maximal de 250,00 €,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette décision,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

2024-039. Travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Alby - attribution des lots n° 1 à 3 aux entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la consultation lancée par voie de procédure adaptée (article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique) Vu l'analyse des offres et après négociation, Considérant la nécessité de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Alby à Aiguefonde, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal, d'approuver le tableau d'attribution des lots aux entreprises, tel que présenté ci-dessous :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	MONTANT HT en €	MONTANT TTC
Lot 1	Voirie	EIFFAGE Route	Zone industrielle du Mélou 72 rue de l'Industrie 81104 CASTRES Cedex	929 197,70 €	1 115 037,24 €
Lot 2	Réseaux humides			604 925,00 €	725 910,00 €
Lot 3	Réseaux secs	CEGELEC	Centre de travaux Mazamet Infrastructures La Rive - 81200 AIGUEFONDE	225 916,00 €	271 099,20 €
TOTAL				1 760 038,70 €	2 112 046,44 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés par 21 voix POUR et 1 abstentions :

- Décide d'approuver l'attribution des lots aux entreprises tel que présenté ci-dessus :
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant ;
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

2024-040. Travaux de dissimulation de réseaux en régime urbain - 18-DU-0009 Dissimulation BT 81002P0003 ST ALBY - 81200 Aiguefonde

Monsieur GAREL Vincent expose que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) a mis en place un programme annuel de dissimulation de réseau des communes en régime urbain. Chaque année le SDET réalise des travaux pour le compte des collectivités qui participent à hauteur de 60% de l'estimation du montant HT. Monsieur le Maire a fait appel au service technique du SDET pour étudier l'affaire référencée : "Dissimulation BT 81002P0003 ST ALBY"

Après une visite sur le terrain et l'étude du projet, il s'avère que le montant estimatif de l'opération est de 280 000.00 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. La participation de la commune s'élève donc à 168 000.00 € HT, soit 60% du montant HT des travaux. Monsieur GAREL Vincent propose au conseil municipal de donner son aval au SDET pour réaliser cette opération. Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la proposition qui lui est faite,
- Autorise son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

2024-041. Travaux de dissimulation de réseau de télécommunication électronique - 18-DU-0009 Dissimulation BT 81002P0003 ST ALBY - 81200 Aiguefonde

Monsieur GAREL Vincent indique qu'au sens de l'article 4,1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn exerce aux lieux et places des collectivités membres, la maîtrise d'ouvrage des travaux de premier établissement et/ou ultérieurs d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications dans le cadre d'enfouissement coordonné avec celui des réseaux publics d'électricité. Monsieur le Maire précise que dans le cadre de l'affaire "Dissimulation BT 81002P0003 ST ALBY", suite à visite sur le terrain, les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation de réseaux de télécommunications à charge de la commune à 102 000,00 € T.T.C. Monsieur GAREL Vincent propose au Conseil Municipal de donner son aval au Syndicat Départemental d'Energies du Tarn pour la réalisation de cette opération. Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la proposition qui lui est faite,
- Autorise son Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération

2024-042. Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Approbation de l'avenant n°10 visant la reconduction de la convention pour un an

- Vu la Convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 3 juillet 2015 entre la ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et la commune d'Aiguefonde,
- Considérant qu'en application de l'article 12 de ladite convention, celle-ci est reconductible de façon expresse, il convient de reconduire cette convention pour une période de un an. Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de l'avenant n°10 ci-annexé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : Approuve les termes de l'avenant n°10 à la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 3 juillet 2015 entre la ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et la commune d'Aiguefonde. Cette convention prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 mois reconductible de façon expresse. Autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à l'exécution de ladite convention.

2024-043. Cession par l'Etablissement Public Foncier du Tarn des parcelles cadastrées section A n° 1053, 1054, 1055, 1058 et 1059 situées à Lacalm, d'une superficie totale de 278 m² - Portage n° 9

Monsieur Le Maire expose que depuis 2012, l'établissement public foncier du Tarn porte, pour le compte de la commune d'Aiguefonde, les parcelles cadastrées suivantes :

Commune	Lieu-dit	Adresse	Sect ^o	N° plan	Superficie emprise(m²)
AIGUEFONDE	Lacalm	Lacalm	A	1053	4
AIGUEFONDE	Lacalm	5001 ch carriero dal sol	A	1054	39
AIGUEFONDE	Lacalm	Lacalm	A	1055	44
AIGUEFONDE	Lacalm	2 rue des champs	A	1058	81
AIGUEFONDE	Lacalm	2B rue des champs	A	1059	110
					total 278 m²

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture de l'avenant n°10 ci-annexé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : Approuve les termes de l'avenant n°10 à la convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol en date du 3 juillet 2015 entre la ville de Mazamet, la Communauté d'Agglomération de Castres- Mazamet et la commune d'Aiguefonde.

Cette convention prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 12 mois reconductible de façon expresse.

Autorise M. le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à l'exécution de ladite convention.

Selon les termes de la convention de portage n°9 conclue avec l'EPF, celui-ci a réalisé l'achat de ces parcelles pour montant total de 95 000 €.

Conseil municipal

La convention de portage arrivant à échéance le 20 décembre 2024, le conseil d'administration de l'EPF du Tarn a décidé, lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 : de rétrocéder à la commune d'Aiguefonde, les parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus, de facturer à la commune d'Aiguefonde les dépenses engagées au cours du portage, ainsi que les taxes, frais, études et indemnités de toutes sortes liées à l'acte de rétrocession, Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

- approuve la rétrocession des biens ci-dessus conformément à la convention de portage signée avec l'EPF du Tarn,
- accepte le règlement des dépenses engagées par l'EPF du Tarn conformément à la convention de portage,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y rapportant,
- dit que les crédits correspondants seront portés au budget de la commune.

2024-044. Accroissement temporaire d'activité : création d'emplois non permanents

Le Conseil municipal d'Aiguefonde, Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code Général de la Fonction Publique, Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Considérant que les besoins du service peuvent amener la commune à créer des emplois non permanents, pourvus directement par des agents contractuels. Pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité aux écoles, il convient de recruter des agents contractuels, Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité : DÉCIDE Le recrutement d'agents contractuels à temps non complet, pour faire face aux besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période dont détail ci-dessous :

Accroissement temporaire d'activité			
Nombre	Grade emploi	Durée hebdomadaire	Période
1	Adjoint technique	2,38/35 ^{ème}	06/01/2025 au 06/07/2025
1	Adjoint technique	11,15/35 ^{ème}	06/01/2025 au 06/07/2025
Accroissement saisonnier d'activité			
1	Adjoint technique	10,35 ^{ème}	30/12/2024 au 29/06/2025
1	Adjoint technique	11,10/35 ^{ème}	06/01/2024 au 06/07/2025
1	Adjoint technique	7,62/35 ^{ème}	06/01/2024 au 06/07/2025

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 du grade d'adjoint technique. Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

2024-045. Augmentation du temps de travail d'un emploi à temps non complet

Le Maire informe l'assemblée : Compte tenu de la technicité nécessaire à une bonne gestion budgétaire et comptable et de la charge de travail induite au sein du service administratif suite au départ en retraite d'un agent, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de service de l'emploi d'agent de gestion comptable. Cette modification étant supérieure à 10 % de la durée de temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste. Le Maire propose à l'assemblée : de supprimer l'emploi d'adjoint administratif créée initialement à temps non complet par délibération du 20 juin 2018 pour une durée hebdomadaire de 28h et de créer simultanément un emploi d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1er janvier 2025. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-2, Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommées sur des emplois permanents à temps non complet, Vu le tableau des emplois, Vu les avis du Comité social territorial réuni en date du 4 octobre 2024, Décide : d'adopter la proposition du Maire et de modifier comme suit le tableau des emplois à compter du 1er janvier 2025 :

Grades ou Emplois	Catégorie	Effectifs budget ETP		Effectifs pourvus ETP	
		Dont TC	Dont TNC	Tit	Non Tit
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal	A	1	0	0	0
Rédacteur ppal 1 ^{er} cl	B	1	0	0	
Adjoint administratif ppal 1 ^{er} cl	C	2	0	2	0
Adjoint administratif	C	2	0	2	0
Total filière Administrative		6	0	4	0
FILIERE TECHNIQUE					
Adjoint technique	C	3	2,17	5,17	0
Adjoint technique ppal 2 ^o cl	C	2	0,80	1,80	0
Adjoint technique ppal 1 ^o cl	C	5	0	5	0
Agent de maîtrise	C	1	0	0	0
Total filière Technique		11	2,97	11,97	0
FILIERE SOCIALE					
Agent spéc. ppal 1 ^{er} cl écoles mat.	C	0	1,68	1,68	0
Total filière Sociale		0	1,68	1,68	0
FILIERE SPORTIVE					
Educateur APS ppal 1 ^o cl	B	1	0	1	0
Total filière Sportive		1	0	1	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Brigadier-chef principal	C	1	0	0	0
Agent de police municipale	C	1	0	1	0
Total filière Police Municipale		2	0	1	0
		20	4,65	19,65	0

- que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, chapitre 012 – frais de personnel.
- que M. le Maire ou son représentant est chargé(e) de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-046. Adhésion à la convention de participation « prévoyance » souscrite par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Tarn.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que : Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.827-1 à L.827-11, Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents, Vu le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de PSC et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale, Vu l'avis du Comité Social Territorial du Centre de gestion 81 en date du 14 mai 2024, Vu la délibération du Centre de gestion 81 n°2024/22 en date du 15 mai 2024 portant choix du prestataire retenu pour la conclusion de la convention de participation pour le risque « prévoyance », Vu la convention de participation signée entre le Centre de gestion 81 et le groupement « Collecteam - Allianz », Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2024, Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles L.827-7 et L.827-8 du code général de la fonction publique, le Centre de gestion 81 a mis en place une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire, pour les agents des collectivités affiliées et non affiliées à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 6 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, le Centre de gestion 81 a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès du groupement « Collecteam - Allianz » pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2025, pour se terminer le 31 décembre 2030.

Les collectivités territoriales et établissements publics peuvent désormais adhérer à la convention de participation sur délibération de leur assemblée délibérante, après consultation de leur Comité Social Territorial.

Caractéristiques de la convention de participation «prévoyance».

L'offre de base et ses options se composent ainsi :

Assiette de cotisation / Indemnisation	Sur TBI + NBI + CTI + RI	
	Taux d'indemnisation	Taux de cotisation
Garanties obligatoires		
Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) : En relais des obligations statutaires	90%	2,30 %
Invalidité RI au premier jour de CLM / CLD		
Garanties Optionnelles Facultatives		
Option 1 : ITT + Invalidité + Perte de Retraite	90%	2,95 %
Option 2 : Décès – PTIA	100%	+ 0,30 %

Les taux de cotisation proposés sont maintenus les deux premières années. Il revient à chaque agent de décider d'adhérer à titre individuel au contrat-groupe « prévoyance » sans questionnaire médical et sans délai de stage.

Participation financière de l'employeur

L'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée par le Centre de gestion 81 est conditionnée :

- Au versement d'une participation financière versée aux agents ayant adhéré à ladite convention de participation.
- A la signature de la convention de gestion entre la collectivité et le Centre de gestion 81.

Le montant de la participation financière peut être soit identique pour l'ensemble des agents, soit modulée dans un but d'intérêt social. La participation financière mensuelle est obligatoire à compter du 1er janvier 2025 sur la base d'un montant de référence fixé par décret à hauteur de 7€/mois/agent minimum.

Vu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de gestion 81 et le groupement « Collecteam - Allianz »,
- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».
- De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15 € par agent et par mois pour chaque agent qui aura adhéré à la convention de participation.
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents contractuels en découlant.
- D'inscrire au budget primitif, les crédits nécessaires au versement de la participation financière aux agents et à la convention de gestion avec le Centre de gestion 81.

2024-047. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif (RPQS) présenté et adopté par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Arnette et du Thoré (SIVAT). Le RPQS doit contenir des indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales. Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes concernées pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement collectif 2023.

2024-048. Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du Rapport annuel 2023 sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS) présenté et adopté par le Syndicat Mixte des Vallées de l'Arnette et du Thoré (SIVAT).

Le RPQS doit contenir des indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales. Un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes concernées pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2023.

2024-049. Rapport d'observations de la chambre régionale des comptes sur le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs par la CACM

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs par la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet. Le contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM), à compter de 2019 jusqu'à la période la plus récente, a été ouvert le 14 février 2024 par lettre de la présidente de la chambre régionale des comptes Occitanie adressée à M. Pascal Bugis, président en fonctions. Ce contrôle, qui s'inscrit dans le cadre d'une enquête inter-régionale, porte exclusivement sur le recours aux prestations intellectuelles délivrées par des cabinets de conseil.

Conformément à l'article L. 243-1 du code précité, l'entretien de fin de contrôle a eu lieu le 7 juin 2024 avec le président de la CACM.

Lors de sa séance du 18 juin 2024, la chambre a arrêté ses observations provisoires qui ont été transmises à M. Pascal Bugis.

Après avoir pris acte de l'absence de réponse de l'ordonnateur, la chambre, dans sa séance du 3 septembre 2024, a arrêté les observations définitives présentées ci-après. Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ADOPTE le Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur le recours aux prestations intellectuelles confiées à des cabinets extérieurs par la communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

QUESTIONS ORALES - DES ÉLUS DE L'OPPOSITION :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

1° - Avenue de Naurouze (Vivien LACROUX)

- Au dernier conseil municipal du 9 octobre 2024, nous avons évoqué la dangerosité de l'avenue de Naurouze par rapport aux vitesses excessives constatées par les riverains mais aussi par nous-même, lors de notre visite. Depuis nous avons été recontacté par les riverains pour savoir si nous vous avons transmis l'information, car cela fait maintenant deux mois que nous en avons parlé, mais rien n'a été fait. Aucune signalisation, aucun étranglement de chaussée pour faire abaisser la vitesse. Pouvez-vous nous dire de façon claire, si une décision a été prise, pour rassurer et informer les riverains sur ce dossier. Merci.
- **M. GAREL** : Vérification faite, la totalité de l'avenue est déjà limitée à 30 km/h. Cependant, il est nécessaire d'améliorer la signalétique. Décision a été prise dans ce sens, cependant du retard a été pris. En effet, il a été nécessaire de commander des panneaux qui sont en cours de livraison. D'autre part, compte tenu des conditions météo en cette période de l'année et de la disponibilité des agents, il n'a pas été possible de trouver un créneau favorable pour la mise en peinture de la chaussée. Par ailleurs, il appelle l'attention sur le fait qu'à deux reprises en un temps très court, le policier municipal a été victime de comportements irrespectueux accompagnés de manœuvres volontairement dangereuses à son égard de la part d'automobilistes de la commune. Cela dénote une radicalisation de certains automobilistes contre laquelle les aménagements de la chaussée n'ont quoiqu'il en soit aucun effet.

2° - City stade de Fontalba (Guillaume GARCIA)

- Au city stade de Fontalba, il arrive fréquemment que des ballons partent sur la route pouvant créer un accident. Si un 2 roues ou un 4 roues vient à être surpris, cela peut engendrer un accident de la circulation. Ne serait-il pas judicieux d'installer des filets au-dessus du city pour ne pas avoir ce genre de problèmes ? S'il venait à y avoir un accident, à qui reviendrait la responsabilité ? Merci.
- **M. GAREL** : appelle l'attention sur le fait que les filets latéraux ont déjà été rehaussés. Entend la suggestion concernant la mise en place d'un filet au-dessus du terrain. Possibilité technique à étudier pour le prochain budget.

3° - St Alby - Problèmes par rapport aux animaux (Sylvie ZACARIAS)

- Pouvez-vous nous faire un point sur la situation que nous avons évoqué lors du dernier conseil municipal sur St Alby, à savoir si des améliorations ont eu lieu, tout en sachant que les problèmes par rapport aux animaux persistent. Merci.
- **M. GAREL** : explique que des interventions du policier municipal et de la gendarmerie ont eu lieu, des voitures ont été évacuées, des personnes ont été rencontrées. Concernant l'abatage sauvage d'animaux, une garde à vue a eu lieu après une action du policier municipal. Une procédure est en cours auprès du procureur et des services vétérinaires. Le policier municipal poursuit son action, qui doit toutefois être développée en liaison avec la Gendarmerie nationale. Enfin, il explique qu'un courrier à l'attention des riverains va être prochainement diffusé afin de les sensibiliser tout en rappelant que ceux qui n'ont pas la volonté de respecter la loi et les règles de civisme, mettront du temps à comprendre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h50.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MARS 2025 À 20H30 - RAPPORT SUCCINT

Le Conseil Municipal de la commune d'Aiguefonde, convoqué le 19 mars 2025, s'est réuni le 26 mars 2025, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL, Maire.

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS

Décision n°2024-019. Contrats d'assurance –attribution des lots 2&3 : SMACL

Le Maire, En vertu de la délibération en date du 27 mai 2020 modifiée portant délégation au Maire des pouvoirs définis à l'article L.2122-22 § 4 du CGCT pour les marchés publics de travaux, fournitures et services dans le respect du CGCT.

Vu la consultation pour le marché des assurances de la commune d'Aiguefonde en date du 4 novembre 2024

Au terme de l'examen des offres, Décide de retenir SMACL ASSURANCES - 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT cedex 09 pour le Lot n° 2 et le Lot n°3 comme détaillé ci -dessous :

LOT N° 2 : Responsabilité Civile-Protection Juridique-Défense Pénale et Recours des agents des élus

- Responsabilité Civile pour une prime d'un montant TTC de 6 465,13 €
- Protection Juridique pour une prime d'un montant TTC de 1 791,72 €
- Protection Fonctionnelle pour une prime d'un montant TTC de 336,68 €

LOT N° 3 : Assurance des véhicules à moteur et risques annexes

- Flotte Automobile pour une prime d'un montant TTC de 4 115,30 €
- Auto-collaborateurs pour une prime d'un montant TTC de 368,64 €

Prise d'effet du marché : 1er janvier 2025, pour une durée de 4 ans, les clauses de révision sont portées aux contrats.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2025.

Décision n°2025-001. Contrats d'assurance – attribution du lot 1 : Dommages aux biens SMACL

Le Maire, En vertu de la délibération en date du 27 mai 2020 modifiée portant délégation au Maire des pouvoirs définis à l'article L.2122-22 § 4 du CGCT pour les marchés publics de travaux, fournitures et services dans le respect du CGCT.

Vu la consultation pour le marché des assurances de la commune d'Aiguefonde en date du 4 novembre 2024

Au terme de l'examen des offres, Décide de retenir SMACL ASSURANCES - 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT cedex 09 pour le Lot n° 1 comme détaillé ci -dessous :

LOT N° 1 : Dommages aux Biens pour une prime d'un montant de 36 505,72 € HT soit 39 641,10 € TTC

Prise d'effet du marché : le lendemain à 0h00 de la date de réception de l'accord écrit de l'assuré, pour une durée de 4 ans, les clauses de révision sont portées aux contrats. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de l'exercice 2025.

Décision n°2025-002. Plan de financement prévisionnel, pour le projet d'aménagement de la Traversée de Saint-Alby. Demande de subventions auprès de divers organismes

Le Maire, En vertu des délibérations en date du 27 mai 2020 et du 10 mars 2022 portant délégation au Maire des pouvoirs définis à l'article L.2122-22 § 4 du CGCT pour les marchés publics de travaux, fournitures et services dans le respect du CGCT, notamment de l'article L.2122-23. Vu la délibération 2020-050 du 2 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à lancer une étude relative à la traversée de Saint-Alby, Considérant le projet d'Aménagement de la traversée de Saint-Alby (sécurisation du village, rétrécissement et rééquilibrage des voies de circulation, réaménagement des trottoirs piétons, rationaliser le stationnement des véhicules, aménager le plan paysager...). Considérant l'ampleur des dépenses, il est nécessaire de demander les subventions au plus tôt.

Décide :

- De solliciter des subventions auprès des différents organismes (Etat, Conseil Départemental, Région Occitanie et CACM)
- De valider le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant de l'opération : 1 462 198,20 € HT

SUBVENTIONS SOLLICITÉES		
Organismes	Montant HT	Taux
Etat au titre de la DSIL	186 260,00 €	12,74 %
Etat au titre du Fond Vert (Axe 2)	116 412,50 €	7,96 %
Le Conseil Départemental	84 000,00 €	5,75 %
La Région Occitanie	100 000,00 €	6,84 %
CACM	30 000,00 €	2,05 %
Auto financement communal	945 525,70 €	64,66 %
TOTAL	1 462 198,20 €	100,00 %

- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 – section investissement – chap. 23.

Décision n°2025-003. Avenant n°1- Marché de travaux de déconstruction, désamiantage et démolition de biens en vue du réaménagement de la Traversée de Saint-Alby.

Le Maire, En vertu des délibérations en date du 27 mai 2020 et du 10 mars 2022 portant délégation au Maire des pouvoirs définis à l'article L.2122-22 § 4 du CGCT pour les marchés publics de travaux, fournitures et services dans le respect du CGCT, notamment de l'article L.2122-23, Vu la délibération 2024-016 du 27 juin 2024 attribuant le lot unique du marché de travaux de déconstruction, désamiantage et démolition de biens en vue du réaménagement de la Traversée de Saint-Alby,

Considérant tout d'abord que diverses adaptations ont été nécessaires à la bonne réalisation de l'ouvrage en cours de chantier, la maison située au 17 avenue du Languedoc Roussillon Parcelles A 1405 et A 1407 et que de ce fait, des travaux supplémentaires ont été demandés par le maître d'ouvrage, Considérant que les montants résultant de ces travaux entraînent une variation de l'enveloppe qui passe de 210 262,00 € HT à 249 930,00 € HT, soit une plus-value de 39 668,00 € HT, Décide d'accepter cette modification, d'approuver le montant du marché, conformément au détail ci-dessous et de signer les avenants correspondants :

Montant initial du marché : 210 262,00€ HT

Montant de l'avenant n°1 : 39 668,00€ HT

Montant nouveau marché : 249 930,00€ HT

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 – section investissement – chap. 23.

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

Délibération n°2025-001. Travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Alby - attribution des lots n° 1 à 3 aux entreprises

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la consultation lancée par voie de procédure adaptée (article L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique) Vu l'analyse des offres et après négociation, Vu la délibération n°2024-017 en date du 10 juillet 2024 portant sur une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du SIVAT à la Commune d'Aiguefonde dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Alby, Vu la délibération n°2024-039 en date du 12 décembre 2024 portant attribution des lots n°1 à 3 aux entreprises dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée de Saint-Alby, Considérant qu'il est nécessaire de distinguer le montant des travaux à la charge de la Commune de celui à la charge du SIVAT, Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré,

- la délibération n°2024-039 en date du 12 décembre 2025 est retirée ;
- les lots 1 à 3 sont attribués aux entreprises suivantes :

LOT	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	ADRESSE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Lot 1	Voirie	EIFPAGE Route	Zone industrielle du Mélou 72 rue de l'Industrie 81104 CASTRES Cedex	929 197,70 €	1 115 037,24 €
Lot 2	Réseaux humides	EIFPAGE Route	Zone industrielle du Mélou 72 rue de l'Industrie 81104 CASTRES Cedex	604 925,00 €	725 910,00 €
	dont eaux pluviales à la charge de la Commune			265 309,50 €	318 371,40 €
	dont eaux usées et eau potable à la charge du SIVAT			339 615,50 €	407 538,60 €
Lot 3	Réseaux secs	CEGELEC	Centre de travaux Mazamet Infrastructures La Rive – 81200 AIGUEFONDE	225 416,00 €	270 499,20 €
TOTAL				1 759 538,70 €	2 111 446,44 €
dont à la charge de la Commune				1 419 923,20 €	1 703 907,84 €

- M. le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires s'y rapportant ;
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-002. Convention entre l'État et la commune d'Aiguefonde relative à l'aménagement de la traversée de Saint Alby sur la RN 2112

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'aménagement de la traversée de Saint-Alby prévoit la requalification de la RN2112 dont la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest (DIRSO) est gestionnaire.

A ce titre, une convention relative à l'aménagement de la traversée de Saint Alby sur la RN 2112 entre l'État et la Commune est nécessaire afin que cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement.

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions techniques, administratives et financières de réalisation et de gestion des aménagements de la traversée de Saint-Alby sur la RN 2112 réalisé par la commune d'Aiguefonde.

Elle fixe le programme de l'opération, les conditions de sa réalisation, son financement ainsi que les principes de domanialité et de gestion des aménagements.

Cette convention vaut également autorisation d'occupation du domaine public routier national non concédé pour la réalisation des travaux, sous réserve de l'obtention par la commune des autorisations requises.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- approuve la convention ci-annexée entre l'État et la Commune d'Aiguefonde concernant l'aménagement de la traversée de Saint Alby sur la RN 2112.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de celle-ci.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune pour le financement des travaux, en conformité avec les dispositions de la convention.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-003. Forêt Communale d'Aiguefonde – Programmation 2025 et mise en vente de coupes

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. DURANT Raphael de l'Office Nationale des Forêts concernant les coupes à assier en 2025 en forêt communale relevant du régime forestier. Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ; Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ; Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ; Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF le 13 août 2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2025 à la désignation des coupes inscrites à l'états d'assiette présentées ci-après,
- Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées ainsi que leurs modes commercialisations,
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

Parcelle	Type de coupe (*)	Volume réalisable (m3)	Surface (ha)
4_a	Amélioration	203	2.90
5_r	Amélioration	233	1.70
4_t	Taillis simple	590	2.36
3_t	Taillis simple	683	2.73
1_t	Taillis simple	688	2.75
5_a	Amélioration	357	5.10

Ces coupes sont destinées à la vente. Le mode de commercialisation prévisionnel est le suivant :

- Mode de vente : appel d'offre ou de gré à gré
- Mode de mise à disposition à l'acheteur : sur pied
- Mode de dévolution : bloc

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente. M. le Maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles susmentionnées.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-004. Avenant n°8 pour 2025 : Convention pluriannuelle d'objectif/MJC Aiguefonde/Fédération régionale Occitanie LES EMJICÉS

Vu la convention pluriannuelle d'objectif avec la MJC et la fédération régionale Occitanie LES EMJICÉS en date du 14 avril 2016, Vu les avenants 1- 2 - 3 - 4 - 5- 6 et 7, Vu la période de renégociation avec la CAF du Tarn et les différents organismes, qui va durer plusieurs mois en 2025, Considérant le caractère nécessaire de la continuité du service, Il convient d'établir un avenant n° 8 à la convention afin de la proroger pour l'année 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de proroger jusqu'au 31 décembre 2025, la convention pluriannuelle d'objectif entre la commune d'Aiguefonde, l'association MJC d'Aiguefonde et la fédération régionale Occitanie LES EMJICÉS,
- Accepte l'avenant n° 8 et la participation aux frais correspondants et donne pouvoir à M. le Maire pour le signer,
- Dit que les dépenses découlant de l'application de la convention seront portées au budget de la commune en section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-005. Commune d'Aiguefonde/Fédération régionale LES EMJICÉS Occitanie – Avenant n°8 à la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement pour 2025

La convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement a pour objet de préciser le cadre du soutien financier apporté par la commune d'Aiguefonde à la Fédération Régionale LES EMJICÉS Occitanie dans le cadre de la convention d'objectifs présentée lors de cette même séance. Dans l'attente de la renégociation avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 8 pour l'année 2025. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de proroger jusqu'au 31 décembre 2025, la convention pluriannuelle d'animation et d'accompagnement entre la commune d'Aiguefonde et LES EMJICÉS,
- Accepte l'avenant n° 8 et la participation aux frais correspondants et donne pouvoir à M. le Maire pour le signer,
- Dit que les dépenses découlant de l'application de la convention seront portées au budget de la commune en section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-006. Crèche / convention pluriannuelle d'objectif / association Les Bambins d'Autan – Avenant 7

Vu la convention pluriannuelle d'objectif du 28 décembre 2016 entre la commune d'Aiguefonde et l'association «Les Bambins d'Autan»,
Vu les avenant n° 1 - n° 2 - n°3 - n° 4 - n° 5 et n° 6, Dans l'attente de la renégociation avec la CAF du Tarn des actions et des financements liés à la Politique « Enfance-Jeunesse », il convient de la proroger par avenant n° 7 pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de proroger jusqu'au 31 décembre 2025, la convention pluriannuelle d'objectif entre la commune d'Aiguefonde et l'association « Les Bambins d'Autan » du 28 décembre 2016,
- Accepte l'avenant n° 7 et la participation aux frais correspondants et donne pouvoir à M. le Maire pour le signer,
- Dit que les dépenses découlant de l'application de la convention seront portées au budget de la commune en section de fonctionnement.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-007. Crèche : renouvellement convention de mise à disposition de local & matériel / association les Bambins d'Autan – Année 2025

Monsieur le Maire fait lecture du renouvellement de convention relatif à la mise à disposition de l'association Les Bambins d'Autan d'un bâtiment à usage de crèche. Cette convention précise dans quelles conditions est faite la mise à disposition et définit les obligations de chacune des parties. La mise à disposition est consentie à titre gratuit, et comprend un bâtiment de 220m² et ses abords situés au 19A rue des Clématites à Fontalba, ainsi que du matériel et du mobilier. Il est proposé aux membres du conseil d'approuver cette convention de mise à disposition pour une année soit du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la convention de mise à disposition d'un bâtiment à usage de crèche situé 19A rue des Clématites à Fontalba, à l'association « Les Bambins d'Autan » ci-annexée.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-008. Instauration de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour la filière police

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 714-1 et L.714-4 à L. 714-13,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1, Vu le décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale, Vu le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres, Vu la délibération en date du 28 juin 2023 instaurant l'Indemnité Spéciale de Fonction (ISF) et l'Indemnité d'Administration et de Technique (IAT) pour la filière police municipale, Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 décembre 2024, Considérant la nécessité d'attribuer un régime indemnitaire aux agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale,

M. le Maire expose à l'assemblée :

En application de l'article L.714-13 du Code général de la fonction publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relèvent pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Or, un nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale a été institué par le décret n°2024-614 du 26 juin 2024. Il prend la dénomination d'I.S.F.E. (indemnité spéciale de fonction et d'engagement). Cette indemnité est composée d'une part fixe et d'une part variable. Les dispositions du décret répondent à la volonté de simplifier et rendre plus attractif le régime indemnitaire des policiers municipaux et gardes-champêtres, lesquels exercent des métiers en tension.

Enfin, l'I.S.F.E. amène à faire disparaître l'indemnité d'administration et de technique (I.A.T.) ainsi que l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (I.S.M.F.), deux régimes indemnitaires, dont bénéficiaient jusqu'ici les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale.

A compter du 29 juin 2024, les collectivités peuvent instituer par délibération l'I.S.F.E. après consultation pour avis du comité social territorial (C.S.T.). Au regard de ces éléments et en raison de la nécessité de disposer d'un policier municipal pour mener à bien les missions de prévention et de sécurité au plus près de la population et d'offrir des conditions d'emploi attractives, la collectivité souhaite :

- instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement
- abroger la délibération instaurant l'indemnité d'administration et de technique (IAT) et l'indemnité spéciale mensuelle de fonctions (ISMF)

Il est donc proposé au Conseil d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE :

- d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1er janvier 2025.
- d'instaurer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement au bénéfice des agents relevant des cadres d'emplois des agents de police municipale.
- d'instaurer une part fixe applicable à l'ensemble des agents relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale. Son montant correspondra au pourcentage mentionné ci-dessous appliqué au montant du traitement soumis à retenue pour pension :
 - 25% pour chacun des agents appartenant au cadre d'emplois des agents de police municipale.

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

Les modalités de maintien de la part fixe de l'ISFE durant certaines situations de congés et périodes sont fixées comme suit :

- En cas de congés annuels, congé de maternité, de paternité, d'adoption, le versement se poursuivra.
- En cas de maladie ordinaire, le versement se poursuivra en suivant le sort de traitement.
- En cas de temps partiel thérapeutique, l'agent percevra l'ISFE en fonction de son taux d'activité pendant le temps partiel thérapeutique (exemple : 50% d'ISFE pour un temps partiel thérapeutique de 50%).
- En cas de CITIS ou maladie professionnelle : Abattement de 50% de l'ISFE au bout d'un an d'arrêt en CITIS et abattement de 50% au bout d'un an d'arrêt en maladie professionnelle (à partir de la date de reconnaissance)
- En cas de congé longue maladie, longue durée, grave maladie : La première année d'arrêt en congé longue maladie, longue durée, grave maladie, l'ISFE est maintenu en totalité et à partir de la 2ème année d'arrêt l'ISFE est supprimée. En cas de requalification d'un congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie ou congé longue durée ou grave maladie, le délai de 1 an sera calculé à partir du 1er jour de l'arrêt initial. Aucune restitution des primes versées ne sera réclamée à l'agent.
- D'instaurer une part variable. Le montant plafond de la part variable sera le suivant :
 - 2 400€ pour le cadre d'emplois des agents de police municipaleLa part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir appréciés selon les critères suivants :
 - Engagement, disponibilité, implication
 - Autonomie, initiative
 - Formation, amélioration du service rendu
 - Contribution à la continuité du service

La part variable de l'ISFE est versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond. Elle sera complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond.

Les modalités de maintien de la part variable de l'ISFE durant certaines situations de congés et périodes sont fixées comme suit :

- En cas de congés annuels, congé de maternité, de paternité, d'adoption : maintien de l'ISFE.
- En cas de maladie ordinaire, de temps partiel thérapeutique, de CITIS ou maladie professionnelle : suppression de l'ISFE au bout de 6 mois d'arrêt.
- En cas de temps partiel thérapeutique, suppression de l'ISFE au bout de 6 mois d'arrêt.
- En cas de congé longue maladie, longue durée, grave maladie : Les primes et indemnités cesseront d'être versées pendant les congés de longue maladie, grave maladie, longue durée. Toutefois, lorsque l'agent est placé en congé de longue maladie ou de longue durée à la suite d'une demande présentée au cours d'un congé accordé antérieurement au titre de la maladie ordinaire, les primes et indemnités qui lui ont été versées durant son congé maladie ordinaire lui demeurent acquises.
- La délibération n°2023-028 est donc abrogée à compter de la même date pour les cadres d'emplois bénéficiant de l'ISFE.
- L'attribution individuelle de cette prime fera l'objet d'un arrêté individuel de l'autorité territoriale.
- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-009. Création d'un emploi permanent de catégorie B et autorisation de recrutement d'un contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique)

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2, Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.2, L.7 ET L.332-8 2°, Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1, Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2023-062 du 12 décembre 2023, Vu le tableau des effectifs, M. le Maire expose à l'assemblée qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services. Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- La création à compter du 1er mai 2025 d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B de la filière administrative dans le grade de rédacteur pour exercer les fonctions de Secrétaire Général,
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
- Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les besoins des services et la nature des fonctions justifient qu'il soit pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Cette délibération emporte modification du tableau des effectifs.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2025-010. Suppression et création d'emploi suite à changement de grade

M. le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

Filière technique :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet en raison de 28h hebdomadaire,
- La création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet en raison de 28h hebdomadaire à compter du 1er mai 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique

Vu le tableau des emplois,

Décide :

- D'approuver la suppression et l'ouverture des postes, tel que présentés ci-dessus, à compter du 1er mai 2025,
- Dit que le tableau des emplois sera modifié en conséquence,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS ORALES - DES ÉLUS DE L'OPPOSITION :

Monsieur le Maire, en accord avec les auteurs, lit les questions à haute voix telle qu'elles ont été écrites.

1° - Pétition des habitants du Vacant

- Quelle suite comptez-vous donner à la pétition des habitants du Vacant ?
- **M. GAREL** : L'état de la route est manifestement causé par le passage des poids-lourds. Il y a donc un lien évident avec l'activité économique, qui est une compétence de la CACM. Si des travaux de voirie sont effectués avec les prescriptions techniques habituelles, le passage des camions engendrera des détériorations très rapides. Le surcoût engendré par un revêtement adéquat implique la nécessité que la CACM participe au financement. Dans l'attente, il faut étudier la possibilité de mettre en place une signalisation susceptible d'améliorer la situation. Concernant le cheminement piétonnier, il s'agit d'une demande nouvelle qui nécessite d'étudier précisément le trajet et les contraintes que cela impliquerait. En conclusion, il s'agit d'un projet lourd qui implique de travailler collectivement avec toutes les parties prenantes dans le cadre du projet de rénovation de la RN 112 (Département, CACM, Labruguière).

2° - Antenne relais au bout de la rue Chantecler

- Plusieurs habitants, inquiets, sont venus nous parler d'une antenne relais, un pylône de 30 m de haut qui serait installé et, de ce fait, des répercussions sur la santé de la population. Qu'en est-il ? S'agit-il d'une rumeur ou d'une réalité ? Une décision a-t-elle été prise ?
- **M. GAREL** : Il ne s'agit pas d'une rumeur. Malgré les discussions constructives avec la société porteuse de projet, aucune solution proposée n'a été retenue par celle-ci.
Un dossier d'information mairie (DIM) a été déposé. Une déclaration préalable de travaux devrait suivre prochainement.
Elle recevra une opposition de principe, sachant que tous les avis convergent (parlementaires, avocat) sur le fait que la position du conseil d'État lors d'affaires précédentes montrer qu'un refus n'a qu'une infime chance d'aboutir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

AVEC LES ÉLUS DE LA MAJORITÉ

La majorité municipale a travaillé unie sur le budget 2025, avec ambition et rigueur. Ambition de mettre en œuvre des actions et des projets qui améliorent le cadre de vie de notre territoire et qui permettent la mise en œuvre d'actions pour tous les citoyens. Rigueur dans la gestion, avec une attention particulière aux dépenses de fonctionnement et un budget de plus, sans augmentation des taux communaux, et ce depuis 14 ans. Le projet phare, reste pour 2025, le réaménagement de la traversée de Saint-Alby, que notre bonne gestion permet de réaliser. Ces projets et notre gestion, sont d'ailleurs aujourd'hui plus largement reconnus, avec un vote du budget, à l'unanimité des conseillers municipaux, opposition comprise.

Le groupe majoritaire, Aiguefonde Ensemble.

AVEC LES ÉLUS DE L'OPPOSITION

L'équipe d'opposition vous souhaite un bel été !

A l'approche de la belle saison, nous espérons que vous profiterez au maximum de moments de repos, de détente et de convivialité. Nous restons pleinement mobilisés pour défendre vos idées, en étant à votre écoute tout au long de l'année. Vous pouvez compter sur nous afin de faire entendre votre voix. Nous veillerons à ce que chaque projet reflète bien vos demandes et vos aspirations pour notre chère commune d'Aiguefonde.

Pour nous contacter :

Vivien Lacroux, 6, impasse des champs, Lacalm 81200 Aiguefonde

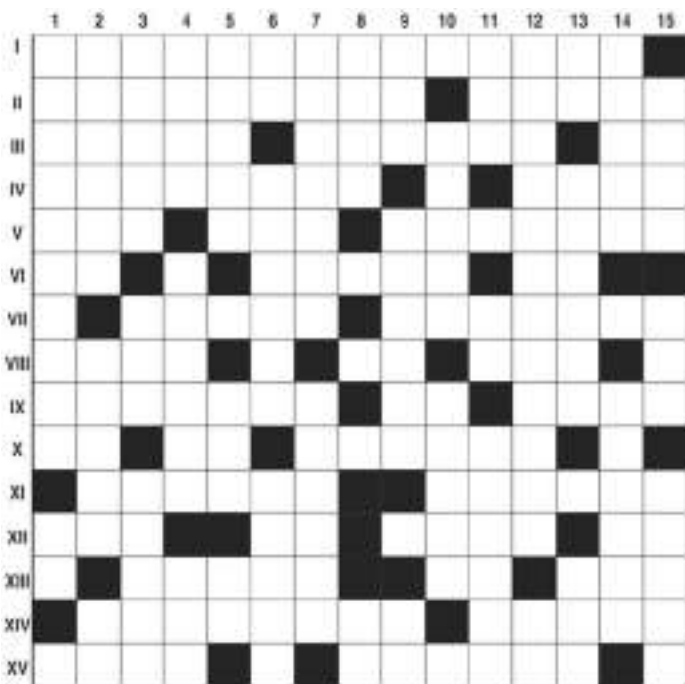
Mail : contact@vivons-aiguefonde.com.

Suivez l'actualité communale sur notre page Facebook :

« Vivons Aiguefonde ».

JEUX !

MOTS CROISÉS • "VOYAGES"



HORIZONTALEMENT

I. Ile Bourbon, autrefois. **II.** Elles sont basses près de l'Equateur. Bonnes à changer. **III.** Perdu. Ensemble des habitudes. Soleil d'Egypte. **IV.** Moitié Noirs, moitié Blancs. A moitié étourdi. **V.** Celui du Poitou fait race. Attrapés. Elles sont volcaniques dans l'explosion du cratère. **VI.** A l'entendre, il a été mal accueilli. Religion des musulmans. Fin de soirée. **VII.** Fruit du hêtre. Radis fort. **VIII.** Petite île des mers chaudes. Il prend sa source dans l'Altaï. Il travaille au pif. **IX.** Ce que fait l'alizé sur votre peau. Morceau d'épave. Site où on prend l'air. **X.** Quartier ouest d'Eilat. Fleuve côtier. Boisson-remède. **XI.** Capitale en Nouvelle-Calédonie. Jeunes saumons. **XII.** La grande bleue. Il raconte notre vie. Celle des sables fleurit en cristaux. Vache sacrée. **XIII.** Il a sa pointe en Guadeloupe. C'est nickel. Habitant. **XIV.** Palmier qui se mange. Bâton armé pour la chasse. **XV.** Elle a eu sa route à travers l'Asie. Etat d'Afrique occidentale.

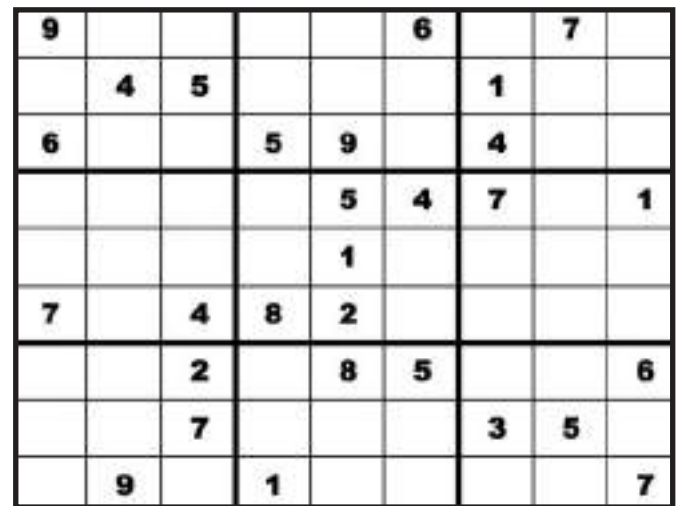
VERTICALEMENT

1. Ancienne Isle de France. Bougé. **2.** Elle supporte Venise. A mettre parfois le soir, même sous les tropiques. Fleuve d'Italie. **3.** Etendu. Métal. Quand l'orpailleur n'est qu'à moitié riche. **4.** Racontera. Il nous promène sur l'eau. Terre en mer. **5.** Sans chef. Oncle à voir en Amérique. Un peu de temps. **6.** Déchiffré. A visiter à Ur. Pour les bijoux. **7.** Endroit où aller. Certaines se visitent sous l'eau. **8.** Huile turque. Deux lettres du Togo. **9.** Du côté du soleil levant. Grande case antillaise. Obtenue. **10.** Savant musulman. Celui des Neiges est volcan à La Réunion. **11.** Découverte. Déesse-vache. Il vit au vert dans le désert. **12.** L'actuelle Ile Maurice. Saint de Bigorre. **13.** Cardinaux. Langue des îles de l'Océan Indien. Mot de mal. **14.** Dieu marin. Revenu à la vie. **15.** Poissons méditerranéens. Celui du Sri-Lanka est excellent. Bonne pour la religion.

SOLUTIONS

HORIZONTAL : I. ILEDELA REUNION. II. LATITUDES. USEES. III. EGARE. RITUEL. RA. IV. MULATRES. ECER. V. ANE. EUS. CENDRES. VI. UE. ISLAM. EE. VII. FAINE. RAIFORT. VIII. ILET. OB. ORL. IX. CARESSE. EP. AERE. X. EI. AA. POTON. XI. NOUMEA. TACONS. XII. MER. CV. ROSE. IO. XIII. PITRE. NI. AME. XIV. PALMISTE. EPIEU. XV. SOIE. GUINEE.

VERTICAL : 1. ILEMAURICE. MU. 2. LAGUNE. LAINE. PO. 3. ETALE. FER. ORPAI. 4. DIRA. BATEAU. ILE. 5. ETETE. SAM. TM. 6. LU. RUINES. ECRIN. 7. ADRESSE. EPAVES. 8. REIS. TG. 9. EST. CARBET. EU. 10. ULEMA. PITON. 11. NU. IO. OASIEN. 12. ISLEDEFrance. PE. 13. OE. CREOLE. AIE. 14. NEREE. RANIME. 15. SARS. THE. SOEUR.



SUDOKU



8	2	1	3	4	6	5	7	9
3	4	5	2	7	8	1	6	9
6	7	8	1	9	1	4	2	3
2	5	3	8	5	4	7	8	1
8	8	9	8	1	7	3	3	4
7	1	4	8	2	3	6	9	5
4	3	2	7	8	5	9	1	6
1	8	7	4	6	9	2	2	2
8	8	8	1	3	2	8	4	7

Prochains Rendez-vous !

DU JEUDI 12 JUIN AU SAMEDI 14 JUIN 2025 INCLUS :

FESTIVAL DES M.J.C. – au Pré de la Garrigue

Responsable MJC Aiguefonde – Nicolas LAFRAGETTE : 06.75.73.19.13

JEUDI 19 JUIN 2025 À 9H00 :

CONCOURS OFFICIEL LOISIRS 55 ANS ET PLUS EN QUADRETTE – Boulodrome St-Alby

Organisation : Amicale Bouliste Saint-Alby (Tél. : 07 51 66 39 37 – BRESSOLLES Patrick)

VENDREDI 20 JUIN 2025 :

FÊTE DES ECOLES au «Pré de la Garrigue»

Salle Polyvalente de Fontalba en cas de mauvais temps.

DIMANCHE 6 JUILLET 2025 :

CONCOURS OFFICIEL TRIPLETTE MIXTE - Boulodrome Saint-Alby

Organisation : Amicale Bouliste Saint-Alby (Tél. : 07 51 66 39 37 – BRESSOLLES Patrick)

SAMEDI 26 JUILLET À AIGUEFONDE

FÊTE D'EN SERVOLE

(CONTES TOUT PUBLIC, MUSIQUE ARGENTINE ET BAL TRAD AVEC LAS SALVATJONAS)

VENDREDI 29 AOÛT 2025 :

CINÉMA EN PLEIN AIR au «Pré de la Garrigue»

SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025 - Toute la journée :

«CHALLENGE RAYMOND HORTALA»

CONCOURS OFFICIEL 32 DOUBLETES SPORT BOULES :

Boulodrome Saint-Alby

Organisation : Amicale Bouliste Saint-Albigeoise : 07 51 66 39 37

DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025 :

COMPÉTITION NATIONALE DE TIR À L'ARC

QUALIFICATIVE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE VALIDE ET PARATIR

Salle polyvalente de Fontalba – Complexe Sportif «Alain GUIRAUD» - Contact : Thierry DOMPS : 07-62-60-09-84



AIGUEFONDE EN FÊTE !

DU VENDREDI 6 JUIN AU DIMANCHE 8 JUIN 2025

VENDREDI 6 JUIN

18H30 - Apéritif - Bar à bière - Tapas

Animé par **Adrien BELZEBUT**

22h - Soirée DJ



Verre de l'amitié aux habitants
de la commune



SAMEDI 7 JUIN



17H - Bodéga Cro-Magnon & DJ - Lavoir Aiguefonde

18H30 - Apéritif - Bar à bière - Tapas

22h - Concert avec CANYON

DIMANCHE 8 JUIN

13h30 - Concours de pétanque 100% gagnant - Doublette
10 €/équipe - Parking du cimetière à Aiguefonde

18h00 - Remise des récompenses

18h30 - Apéritif- Banda LOUS MASELIERS

19H30 - Repas Aligot/Saucisse

Réservation au **06.32.77.58.93** à partir du 02/05 (heures de repas)
16 €/adulte - 10 €/enfant (-10 ans)

22h - Concert des Tontons Givrés



Restauration rapide tous les soirs - Frites/Saucisses/Merguez
Fête foraine / Festivités au Boulodrome d'Aiguefonde